AutoCarMax.ca

Date:

Auto Car Max

17105 Boulevard Hymus Kirkland H9H 3B7

1 438 806-0909

Marque / Modèle

Toyota Sienna CAM DE ...

Odomètre indiqué / réel* **Année** 2016 29 000 km **Transmission Traction** traction avant automatique Moteur Carburant 6 cyl. / 3,5 litres

Numéro de série Numéro d'inventaire



PRIX DE VENTE

ÉQUIPEMENTS

Air climatisé. Régulateur de vitesse. Miroirs chauffants. Portes électriques, Miroirs électriques, Siège électrique conducteur, Servodirection, Vitres électriques, Climatisation arrière, Télédéverrouillage, Commandes au volant, Volant ajustable, Climatisation 2 zones, Climatisation automatique, Freins ABS, Dégivreur arrière, Contrôle de stabilité, Antipatinage, Accrochebagages, Aileron arrière, AM/FM stéréo, Bluetooth, Lecteur DC, Lecteur MP3, Radio satellite, Sièges baquets, 3eme rangée, Consommation autoroute (L/100 KM): 9.5 - 9.5, Consommation ville (L/100 KM): 13 - 13, Couple (torque): 245 @ 4700, Chevauxvapeur : 266 @ 6200, Caméra de recul, Déplacement L/CI : 3.5 / 0, Réservoir d'essence (Litres) : 79 - 79, Essuie-glaces intermittents à vitesse variable, Serrures de sécurité pour enfant, Verrou pour roue, Régulateur de température, Miroir vanité conducteur, Miroir vanité passager, Miroir vanité conducteur illuminé, Miroir vanité passager illuminé. Siège arrière additionnel.

Taxes en sus.

Propriétaire et utilisation antérieurs

Le commerce ou organisme public suivant a été propriétaire ou a loué à long terme cette automobile Cette automobile a été utilisée auparavant comme:

Le commercent fournire sur demande le nom et le numéro de téléphone du dernier propriétair

passager marmine, elege arriere additionnel,	Le commerçant tournina dur demande le nom et le numero de teleprione du dernier proprietaire.
	Catégorie
Sous réserve de l'admissibilité au transfert et des conditions et exceptions énoncées au contrat de garantie, cette automobile comporte une : Garantie légale : C - 1 mois - 1700 KM; Garantie du fabricant transférable : Oui; Date de fin (AAAA-MM-JJ) : Balance de garantie 5 ans; Kilométrage fin de garantie : 100.000; Garantie : TOYOTA	Selon les articles 159 et 160 de la protection du consommateur, (1978,c9) cette automobile fait partie de la catégorie ci-dessous et comporte une garantie de bon fonctionnement pour le terme ou le kilométrage ci-après indiqué, selon le premier terme atteint A
Réparations effectuées et certificat de vé	rification mécanique Commentaires
Réparations effectuées et certificat de vé Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que	
•	e le commerçant l'a en sa possession.
Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que	e le commerçant l'a en sa possession. en vertu du code de sécurité routière.

Cette évaluation est valable jusqu'à la livraison de l'automobile. Je reconnais avoir reçu copie et l'étiquette

Signature :



No. étiquette: 3400403